ARSF
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Ontario

Guide de l'utilisateur : Formulaire 11 - Certificat de lettre de crédit

Renseignements généraux

Le Certificat de lettre de crédit doit être rempli par le représentant autorisé de l'administrateur du régime de retraite (l'« administrateur du régime ») ou de son mandataire. L'information fournie dans le présent Guide de l'utilisateur constitue un résumé seulement et ne doit pas remplacer un examen approfondi des dispositions applicables de la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chap. P.8 (la « LRR ») de l'Ontario et du Règlement 909 (le « Règlement ») pris en vertu de la LRR. Il incombe à l'administrateur du régime de veiller à l'observation de la LRR et du Règlement.

Le Certificat de lettre de crédit est un formulaire approuvé par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) en vertu du pouvoir conféré au directeur général par l'article 113.2 de la LRR. Ce certificat est requis aux termes du paragraphe 55.2 (7) de la LRR.

Le Certificat de lettre de crédit doit être rempli et déposé à l'ARSF par voie électronique sur le Portail de services aux régimes de retraite (PSRR). Le fait de remplir et de soumettre le Certificat de lettre de crédit et les documents joints requis permet de satisfaire aux exigences en matière d'avis et de renseignements stipulées au paragraphe 55.2 (7) de la LRR. Aux termes du paragraphe 5.4 (6) du Règlement, l'avis doit être donné à l'ARSF dans les cinq jours suivant la réception de l'une des pièces suivantes par l'administrateur du régime :

- la lettre de crédit;
- la lettre de crédit modifiée;
- la lettre de crédit de remplacement;
- l'avis de renouvellement de la lettre de crédit;
- le renouvellement automatique de la lettre de crédit.

S'il y a plus d'une lettre de crédit, un Certificat de lettre de crédit doit être rempli pour chacune d'elles.

Pour obtenir de l'aide afin de remplir le Certificat de lettre de crédit, veuillez vous adresser au personnel de l'ARSF aux coordonnées suivantes :

Courriel : pensioninquiries@fsrao.ca

Téléphone : 416 250-7250 ou 1 800 668-0128

Adresse postale :

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)

Régimes de retraite

25, avenue Sheppard Ouest, bureau 100

Toronto (Ontario) M2N 6S6

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie A - Renseignements sur le régime de retraite

Saisissez les renseignements concernant le régime de retraite, l'administrateur du régime et le fiduciaire de la caisse de retraite.

Partie B - Renseignements à jour sur le rapport d'évaluation actuarielle

Pour remplir cette partie, utilisez le plus récent rapport d'évaluation actuarielle déposé en vertu des articles 3, 4, 13 ou 14 du Règlement.

1. **Date du rapport d'évaluation** : Saisissez la date d'entrée en vigueur du rapport d'évaluation actuarielle.
2. **Date de fin de la période visée par le rapport** : Saisissez la date de fin de la période visée par le rapport d'évaluation actuarielle.
3. **Passif de solvabilité** : Saisissez le passif de solvabilité au sens de l'article 5.3.1 du Règlement, soit le passif d'un régime déterminé selon l'évaluation de la solvabilité déclarée dans le rapport d'évaluation, mais qui ne comprend pas le passif visé aux alinéas a) à h) de la définition de « passif de solvabilité » au paragraphe 1 (2) du Règlement. Tout rajustement du passif de solvabilité doit être exclu.
4. **15 % du passif de solvabilité** : Calculez ce montant en multipliant par 15 % le passif de solvabilité déterminé selon la méthode susmentionnée.
5. **Pourcentage du passif de solvabilité couvert par toutes les lettres de crédit** : Faites la somme de toutes les lettres de crédit détenues par le régime. Cette somme doit inclure toutes les lettres de crédit pour lesquelles un Certificat de lettre de crédit a déjà été soumis à l'ARSF. Calculez le montant en déterminant le total de toutes les lettres de crédit, puis en divisant par le passif de solvabilité susmentionné.

Partie C - Renseignements sur la lettre de crédit

Saisissez l'information sur l'institution financière qui a émis la lettre de crédit, ainsi que les détails concernant la lettre de crédit elle-même. Remarque :

Date du premier versement garanti par la lettre de crédit

Saisissez la date du premier versement garanti par la lettre de crédit. Le paragraphe 5.4 (1) du Règlement prévoit qu'une lettre de crédit peut être utilisée pour couvrir des paiements spéciaux uniquement si elle a été fournie au fiduciaire au moins 15 jours avant la date d'échéance des paiements spéciaux devant être garantis par la lettre.

Par exemple, si le premier versement garanti par la lettre de crédit aurait normalement dû être effectué par l'employeur le 30 juin 2025, il faut que la lettre de crédit ait été fournie au fiduciaire au plus tard le 15 juin 2025. Si la lettre a été fournie au fiduciaire après le 15 juin 2025, elle ne peut s'appliquer, et l'employeur doit remettre le paiement exigible à la caisse de retraite le 30 juin 2025 au plus tard.

Lettre de crédit qui s'ajoute à d'autres lettres

Indiquez si la lettre de crédit s'ajoute à d'autres lettres existantes. Précisez le nombre de lettres de crédit pour le régime ainsi que la valeur nominale totale des autres lettres.

Partie D - Contrat de fiducie relatif à la lettre de crédit

Saisissez les renseignements concernant le contrat de fiducie.

S'il s'agit d'un nouveau contrat de fiducie ou d'un contrat modifiant une fiducie, le contrat doit être accompagné du Formulaire 1.1 (Demande d'enregistrement d'une modification apportée à un régime de retraite).

Partie E - Liste de contrôle des pièces jointes

Veillez à ce que les documents requis soient soumis avec le Certificat de lettre de crédit.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie F - Paiements spéciaux de solvabilité et lettre de crédit – sommaire

Veuillez consulter la Ligne directrice no 3 de l'ARSF (PE0129ORG) intitulée Calcul des paiements d'intérêts lorsque des paiements spéciaux de solvabilité sont couverts par des lettres de crédit pour obtenir plus de détails concernant la détermination des intérêts courus sur les paiements spéciaux de solvabilité couverts par des lettres de crédit.

Les lignes 2 a) et b) doivent être remplies uniquement pour les paiements spéciaux de solvabilité qui sont exigibles après la date d'entrée en vigueur de la lettre de crédit. Si la lettre de crédit couvre des paiements spéciaux de solvabilité impayés qui étaient couverts par la lettre de crédit précédente, les lignes 3 a), b) et c) doivent aussi être remplies.

1. **Dates d'évaluation applicables et taux d'intérêt correspondant(s) :** Saisissez le taux d'intérêt annuel utilisé pour déterminer les intérêts à verser au titre des paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit, ainsi que la date du rapport d'évaluation concerné. S'il y a plus d'un taux d'intérêt, saisissez chacun d'eux, ainsi que la date du rapport d'évaluation qui y est associé. Dans la colonne 6 « Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit pour le mois ($) », inscrivez les montants dans des colonnes séparées en suivant l'ordre des taux d'intérêt correspondants (se reporter au point 6 ci-dessous). Joignez des pages additionnelles au besoin.
2. **En ce qui concerne les paiements spéciaux de solvabilité exigibles après la date d'entrée en vigueur de la lettre de crédit :** Saisissez le montant des intérêts pour la période visée par la lettre de crédit à la ligne a) et/ou à la ligne b) ci-dessous, selon le cas, en ce qui a trait uniquement aux paiements spéciaux de solvabilité qui sont exigibles.
   (a) **Intérêts inclus dans le montant de la lettre de crédit qui étaient courus à l'expiration de celle-ci :** S'il y a lieu, saisissez le montant total des intérêts inclus au montant indiqué dans la lettre de crédit qui étaient courus à la date d'expiration de celle-ci. Au besoin, vous pouvez fournir des détails supplémentaires dans la section « Remarques » de la Partie F.
   (b) **Intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit :** S'il y a lieu, saisissez le montant total des intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit, dans le cas où ces intérêts n'ont pas été inclus dans le montant inscrit à la ligne a). Au besoin, vous pouvez fournir des détails supplémentaires dans la section « Remarques » de la Partie F.
3. **En ce qui concerne les paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit précédente :** Remplissez cette section si la lettre de crédit couvre des paiements spéciaux de solvabilité impayés qui étaient couverts par la lettre de crédit précédente.
   (a) **Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit :** Si la lettre de crédit couvre des paiements spéciaux de solvabilité impayés qui étaient couverts par la lettre de crédit précédente, saisissez le montant total des paiements spéciaux de solvabilité qui étaient exigibles dans les périodes antérieures (sans les intérêts) et qui sont couverts par la lettre de crédit actuelle.
   (b) **Intérêts inclus dans le montant de la lettre de crédit qui étaient courus à l'expiration de celle-ci :** S'il y a lieu, saisissez le montant total des intérêts inclus au montant indiqué dans la lettre de crédit qui étaient courus à la date d'expiration de celle-ci relativement aux paiements spéciaux de solvabilité impayés couverts par la lettre de crédit précédente. Au besoin, vous pouvez fournir des détails supplémentaires dans la section « Remarques » de la Partie F.
   (c) **Intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit :** S'il y a lieu, saisissez le montant total des intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit, dans le cas où ces intérêts n'ont pas été inclus dans le montant inscrit à la ligne b) relativement aux paiements spéciaux de solvabilité impayés qui étaient couverts par la lettre de crédit précédente. Au besoin, vous pouvez fournir des détails supplémentaires dans la section « Remarques » de la Partie F.
4. **Pour le mois/l'année :** Pour la période ultérieure à la date d'entrée en vigueur de la lettre de crédit, saisissez le mois et l'année auxquels se rapportent les montants de la lettre de crédit et les paiements spéciaux de solvabilité.
5. **Montant de la lettre de crédit :** Saisissez le montant de la lettre de crédit fourni chaque mois pour couvrir les paiements spéciaux de solvabilité qui sont exigibles, ainsi que les intérêts, le cas échéant.
6. **Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit pour le mois :** Saisissez les paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit qui sont exigibles après la date d'entrée en vigueur de la lettre. N'incluez pas dans cette section les paiements spéciaux de solvabilité impayés qui étaient couverts par la lettre de crédit précédente et qui sont maintenant couverts par la lettre de crédit actuelle. Si les paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit sont associés à des déficits de solvabilité déterminés dans des rapports d'évaluation distincts et s'accompagnent donc de taux d'intérêt différents, saisissez chaque tranche de paiements spéciaux de solvabilité dans une colonne séparée, en fonction des différents taux d'intérêt.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Veuillez consulter la section « Exemples » du guide de l'utilisateur. Le taux d'intérêt appliqué doit être saisi dans le même ordre que celui indiqué à la section 1 de la Partie F. Vous pouvez joindre des feuilles de calcul additionnelles au besoin.

7. **Paiements spéciaux de solvabilité à verser à la caisse de retraite :** Saisissez les paiements spéciaux de solvabilité non couverts par la lettre de crédit qui doivent être versés à la caisse de retraite. N'incluez pas dans cette colonne le paiement des intérêts.

Partie G – Attestation de l'administrateur du régime

Le représentant autorisé de l'administrateur du régime (au sens du paragraphe 8 (1) de la LRR) ou du mandataire de l'administrateur du régime (se reporter au paragraphe 22 (5) de la LRR) doit attester le Certificat de lettre de crédit après qu'il a été rempli.

En remplissant le Certificat, l'administrateur du régime ou le mandataire certifie les renseignements contenus dans le Certificat de lettre de crédit et les documents joints. L'administrateur du régime ou le mandataire doit signer et dater le formulaire.

Partie H - Renseignements concernant le mandataire autorisé de l'administrateur du régime (s'il y a lieu)

Dans le cas où un mandataire a attesté le Certificat de lettre de crédit, il doit inscrire ses coordonnées.

Exemples

I. La lettre de crédit constitue un montant fixe qui couvre les paiements spéciaux de solvabilité pour les six premiers mois de l'année

Date du rapport d'évaluation :	1er janvier 2025
Date du prochain rapport d'évaluation requis :	1er janvier 2028
Taux d'intérêt de solvabilité (par année) :	4,00 %
Date d'expiration de la lettre de crédit :	31 décembre 2026

Paiements spéciaux de solvabilité requis pour 2026

Effective date:	Last payment:	Monthly payment ($):
1er janvier 2024	31 décembre 2028	70 000
1er janvier 2025	31 décembre 2029	30 000
	Total	100 000

1. Dates d'évaluation applicables et taux d'intérêt correspondant(s) (par année) :	Rapport du 1er janvier 2025 4,00 %	
2. En ce qui concerne les paiements spéciaux de solvabilité exigibles après la date d'entrée en vigueur de la lettre de crédit :		
a) Intérêts inclus dans le montant de la lettre de crédit qui étaient courus à l'expiration de celle-ci :	0	$
b) Intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit :	16,912	$
3. En ce qui concerne les paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit précédente :		
(a) Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit :	S.O.	$
(b) Intérêts inclus dans le montant de la lettre de crédit qui étaient courus à l'expiration de celle-ci :	S.O.	$
(c) Intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit :	S.O.	$

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

4. Pour le mois/l'année	5. Montant de la lettre de crédit ($)	6. Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit pour le mois ($)	7. Paiements spéciaux de solvabilité à verser à la caisse de retraite ($)
Janv. 2026	600 000	100 000	0
Févr. 2026	600 000	100 000	0
Mars 2026	600 000	100 000	0
Avril 2026	600 000	100 000	0
Mai 2026	600 000	100 000	0
Juin 2026	600 000	100 000	0
Juill. 2026	0	0	100 000
Août 2026	0	0	100 000
Sept. 2026	0	0	100 000
Oct. 2026	0	0	100 000
Nov. 2026	0	0	100 000
Déc. 2026	0	0	100 000

II. a) La lettre de crédit détenue pour l'année augmente tous les mois afin de couvrir les paiements spéciaux de solvabilité et les intérêts pour l'année entière.

Date du rapport d'évaluation :	1er janvier 2025
Date du prochain rapport d'évaluation requis :	1er janvier 2028
Taux d'intérêt de solvabilité (par année) :	4,00 %
Date d'expiration de la lettre de crédit :	31 décembre 2026

Paiements spéciaux de solvabilité requis pour 2026

Effective date:	Last payment:	Monthly payment ($):
1er janvier 2024	31 décembre 2028	70,000
1er janvier 2025	31 décembre 2029	30,000
	Total	100,000

1. Dates d'évaluation applicables et taux d'intérêt correspondant(s) (par année) :	Rapport du 1er janvier 2025 4,00 %
2. En ce qui concerne les paiements spéciaux de solvabilité exigibles après la date d'entrée en vigueur de la lettre de crédit :	
a) Intérêts inclus dans le montant de la lettre de crédit qui étaient courus à l'expiration de celle-ci :	21 844 $
b) Intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit :	0 $

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

3. En ce qui concerne les paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit précédente :		
a) Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit :	S.O.	$
(b) Intérêts inclus dans le montant de la lettre de crédit qui étaient courus à l'expiration de celle-ci :	S.O.	$
c) Intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit :	S.O.	$

4. Pour le mois/l'année	5.Montant de la lettre de crédit ($)	6. Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit pour le mois ($)	7. Paiements spéciaux de solvabilité à verser à la caisse de retraite ($)
Janv. 2026	100 000	100 000	0
Févr. 2026	200 327	100 000	0
Mars 2026	300 983	100 000	0
Avril 2026	401 969	100 000	0
Mai 2026	503 284	100 000	0
Juin 2026	604 932	100 000	0
Juill. 2026	706 912	100 000	0
Août 2026	809 227	100 000	0
Sept. 2026	911 876	100 000	0
Oct. 2026	1 014 861	100 000	0
Nov. 2026	1 118 184	100 000	0
Déc. 2026	1 221 844	100 000	0

II. b) La lettre de crédit indiquée à II. a) est remplacé à compter du 1er janvier 2027 par une lettre de crédit d'un montant fixe

- Un certificat de coût a été déposé en 2026 pour tenir compte d'une amélioration des prestations à compter du 1er juillet 2026.
- Le régime a versé à la caisse de retraite des paiements spéciaux exigibles en 2026 relativement à l'amélioration des prestations.
- La lettre de crédit couvre les paiements spéciaux de solvabilité pour l'année entière, les paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit précédente ainsi que les intérêts correspondants.

Date du rapport d'évaluation :	1er juillet 2026
Taux d'intérêt de solvabilité (par année) :	4,00 % (rapport du 1er janvier 2025) 3,00 % (rapport du 1er juillet 2026)
Date d'expiration de la lettre de crédit :	31 décembre 2027

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Paiements spéciaux de solvabilité requis pour 2027

Date d'entrée en vigueur :	Dernier versement :	Versement mensuel ($) :
1er janvier 2024	31 décembre 2028	70 000
1er janvier 2025	31 décembre 2029	30 000
	Total	100 000
1er juillet 2026	30 juin 2031	20 000

1. Dates d'évaluation applicables et taux d'intérêt correspondant(s) (par année) :	Rapport du 1er janvier 2025 4,00 % Rapport du 1er juillet 2026 3,00 %

2. En ce qui concerne les paiements spéciaux de solvabilité exigibles après la date d'entrée en vigueur de la lettre de crédit :

a) Intérêts inclus dans le montant de la lettre de crédit qui étaient courus à l'expiration de celle-ci :	25,127 $
b) Intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit	0 $

3. En ce qui concerne les paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit précédente :

a) Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit :	1 200 000 $
b) Intérêts inclus dans le montant de la lettre de crédit qui étaient courus à l'expiration de celle-ci :	70 718 $
c) Intérêts à verser à l'expiration de la lettre de crédit :	S.O. $

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

4. Pour le mois/l'année	5. Montant de la lettre de crédit ($)	6. Paiements spéciaux de solvabilité couverts par la lettre de crédit pour le mois ($)		7. Paiements spéciaux de solvabilité à verser à la caisse de retraite ($)
Janv. 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Févr. 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Mars 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Avril 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Mai 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Juin 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Juill. 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Août 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Sept. 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Oct. 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Nov. 2026	2 735 845	100 000	20 000	0
Déc. 2026	2 735 845	100 000	20 000	0

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario